

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 19 juillet 2021

L'an deux mil vingt et un le lundi dix-neuf juillet à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de Ventron se sont réunis à la salle des fêtes communale, sur la convocation de Mme Brigitte VANSON, Maire.

Présents : Mme VANSON Brigitte, M. KESSLER Patrick, Mme VALENTIN Nadia, Mme ABEL Amélie, M. MARTIN Kévin, M. CUNY Christian, M. JEANDEL Pascal, M. JEANDEL Charly, Mme LAPRÉVOTE Sylviane, Mme GÉHIN Sylvie (excusée jusqu'à son arrivée à 18h45), M. PARMENTIER Régis, M. BRYLKA Cédric.

Pouvoirs : M. BROLIS Patrick à M. BRYLKA Cédric, Mme HEITZ Céline à Mme ABEL Amélie

Secrétaire de séance : Mme ABEL Amélie

Secrétaires administratives : Mme POIROT Nelly

La séance est ouverte à 18h30

Le P.V de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

- **Syndicat d'Electricité des Vosges: modification des statuts** :

M. Patrick KESSLER, adjoint, expose la demande du Président du SDEV concernant la modification des statuts du syndicat pour la transition énergétique.

Les communes adhérentes pourront s'appuyer sur le syndicat pour entreprendre des études ou obtenir des aides financières (certification d'économie d'énergie, accompagnement en matière d'efficacité énergétique, appui au montage de dossiers...).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve la modification des Statuts du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges, telle que présentée.

- **Syndicat d'Electricité des Vosges: rapport d'activité 2020**

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, prend acte du rapport d'activités 2020 du SDEV, et indique que les documents sont disponibles au secrétariat du SDEV et de la mairie.

- **Syndicat d'Assainissement Non Collectif des Vosges : adhésions et retrait aux compétences « réhabilitation » et « entretien »** :

Madame le Maire expose

A) la demande d'adhésion à la compétence « réhabilitation » des communes et groupements de commune de :

COMCOM BRUYERES VALLONS DES VOSGES, LIFFOL-LE-GRAND, ROZEROTTE, SAINT MAURICE SUR MOSELLE, SENAIDE, SERECOURT, SEROCOURT, VIOMENIL,

B) la demande de retrait à la compétence « réhabilitation de la commune de :

C) la demande d'adhésion à la compétence « entretien » des communes de LIFFOL-LE-GRAND, ROZEROTTE, SAINT MAURICE SUR MOSELLE, SENAIDE, SERECOURT, SEROCOURT,

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

DONNE un avis favorable pour l'adhésion et le retrait comme définis des communes précitées pour les compétences « réhabilitation » et « entretien » du Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement non Collectif.

- **SIVU tourisme : rapport d'activité 2020 :**

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, prend acte du rapport d'activités 2020 du SIVU tourisme, et indique que les documents sont disponibles au secrétariat du SIVU tourisme des Hautes Vosges et de la mairie.

- **Communes Forestières : motion de soutien :**

Madame le Maire donne lecture du projet de motion :

CONSIDERANT :

- Les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des Communes forestières au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025,
- Les impacts considérables sur les budgets des communes et des collectivités qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens,
- Le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat Etat-ONF,

CONSIDERANT :

- L'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des Communes forestières au service des filières économiques de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires,
- L'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues,
- Les incidences sérieuses sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur ;
- Les déclarations et garanties de l'Etat reconnaissant la filière forêt-bois comme atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique, ∞

La Fédération nationale des Communes forestières, réunie en conseil d'administration le 24 juin,

▪ exige :

- Le retrait immédiat de la contribution complémentaire des Communes forestières,
- La révision complète du Contrat d'Objectifs et de Performance Etat-ONF.

▪ demande :

- Une vraie ambition politique de l'Etat pour les forêts françaises,
- Un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face.

M. BRYLKA précise que les communes forestières sont appelées à payer toujours plus pour compenser les déficits de l'ONF. Les gardes forestiers se retrouvent avec de plus en plus d'hectares à couvrir et ne peuvent être partout à la fois.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, vote pour la motion de soutien telle que présentée.

∞∞18h45 arrivée de Mme GEHIN qui était excusée jusqu'alors. ∞ ∞

- Agence Régionale de santé : nomination de deux référents « ambroisie » :

Le conseil municipal, sur proposition de Madame le Maire, après en avoir délibéré et à la majorité de 13 voix « pour » et 1 abstention (M. Cédric BRYLKA qui ne souhaite pas voter pour lui-même), accepte la nomination de M. Cédric BRYLKA et M. Christophe GERARD en tant que référents ambroisie auprès de l'ARS.

- Personnel communal : création d'un contrat à durée déterminée:

Mme le Maire précise que l'arrêté préfectoral de recrutement des contrats PEC a changé au moment où le renouvellement pour le service technique a été demandé. Il ne peut donc être reconduit.

Considérant ce fait, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à la majorité de 13 voix « pour » et 1 abstention (Mme Sylvie GEHIN), vote pour la création d'un contrat à durée déterminée pour le service technique à raison de 35h hebdomadaires et pour 1 an à compter du 1^{er} août 2021.

- Décision modificative budgétaire : budget eau:

M. Christian CUNY, conseiller délégué, présente cette écriture comptable à réaliser suite à cession du véhicule de l'eau au printemps dernier :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES			
<u>IMPUTATION BUDGETAIRE</u>	<u>Crédits inscrits</u>	<u>Nouveaux</u>	<u>Nouveaux</u>
	<u>au BP 2021</u>	<u>crédits</u>	<u>Soldes</u>
618 - divers	10 000,00	- 1 247,64	8 752,36
6541 - créances admises en non valeur	1 000,00	- 1 000,00	-
6542 - créances éteintes	1 000,00	- 1 000,00	-
042-675 - cession véhicule Eloi	-	3 247,64	2 165,97
Total		-	

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES			
<u>IMPUTATION BUDGETAIRE</u>	<u>Crédits inscrits</u>	<u>Nouveaux</u>	<u>Nouveaux</u>
	<u>au BP 2021</u>	<u>crédits</u>	<u>Soldes</u>
218- autres immos corporelles	22 000,00	3 247,64	25 247,64
	-	-	-
Total	-	3 247,64	-
RECETTES			
<u>IMPUTATION BUDGETAIRE</u>	<u>Crédits inscrits</u>	<u>Nouveaux</u>	<u>Nouveaux</u>
		<u>crédits</u>	<u>Soldes</u>
040-218 cession véhicule service eau	-	3 247,64	
Total		3 247,64	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la décision modificative budgétaire telle que présentée.

- **Transports scolaires : remboursement des cartes de transports:**

Mme Amélie ABEL, conseillère déléguée, explique aux membres du conseil municipal :

Pour le collège de Cornimont : la commune rembourse aux familles qui paient la carte de transports aux collégiens à hauteur de 90 €.

Depuis cette année, le montant de la carte de bus est passé à 94 €.

La commission vie scolaire a émis le souhait de conserver un remboursement d'un montant de 90 €, il resterait 4 € à charge des familles.

Pour l'école élémentaire et maternelle : la commune demande aux parents 160 € pour le premier enfant, c'est ensuite gratuit pour les enfants suivants de la même famille.

Il faut savoir que la région facture à la commune 180 € par élève.

A compter de la rentrée, la Région Grand Est effectuera la tournée avec un grand bus et un accompagnant (employé communal) sera présent. De ce fait, la commune pourra prétendre à une subvention de 1500 € pour l'année.

Mme le Maire souhaiterait voir les transports scolaires devenir gratuits comme dans d'autres départements.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise le Maire à procéder au remboursement de 90 € par enfant de chaque famille concernée par le paiement de la carte de transports vers le collège de Cornimont (sur présentation d'un justificatif et d'un RIB) :

Confirme le tarif de 160 € pour le transport scolaire des élèves de l'élémentaire et maternelle pour le premier enfant (gratuit pour les enfants suivants de la même famille) et précise que les 160 € seront facturés en deux fois au cours de l'année scolaire.

- **Gratification pour une Vétérante acceptée à l'université américaine d'Howard :**

Mme Sylviane LAPREVOTE se retire des débats et du vote.

Mme le Maire explique qu'Anne LAPREVOTE est reçue à l'université Américaine d'Howard pour suivre un cursus d'études supérieures pour préparation d'un Master film, journalisme engagé.

Le conseil municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré et à la majorité de 13 voix « pour » et 1 abstention (Mme Laprevote) vote pour l'attribution d'une gratification de 500 € à Mme Anne Laprevote (virement bancaire) et transmet ses félicitations et encouragements à la bénéficiaire qui porte les couleurs de la commune au-delà des frontières.

- **Questions et informations diverses :**

A) La commune va percevoir plusieurs subventions de la CAF : 1200 € au titre des transports ALSH 2020, 1440 € au titre des transports ALSH 2021 et 6240 € au titre de l'acquisition structure de jeux ALSH.

B) Mme le Maire informe le conseil que suite à de nombreuses nuisances récurrentes, elle va prendre un arrêté de lutte contre les bruits de voisinage spécifique pour les gîtes à partir de 10 personnes. Le conseil municipal dans son ensemble y est favorable.

La séance est levée à 19h45.

A Ventron, le 21/07/2021

Le Maire,
B. VANSON



